
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

GRANDE CHANCELLERIE
DE L'ORDRE NATIONAL

DECRET N° 63-112/PR.CH.

portant nomination et promotion à titre
exceptionnel dans l'Ordre National du
Dahomey -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
GRAND MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU DAHOMEY,

- VU la Loi N° 60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey;
- VU la Loi N° 60-26 du 21 Juillet 1960 portant création de l'Ordre National du Dahomey et la Loi modificative subséquente N° 62-14 du 26 Février 1962;
- VU le Décret N° 61-202/PR du 21 Juillet 1961 portant nomination du Président et des Membres du Conseil de l'Ordre National du Dahomey;
- Sur la Proposition des Ministres intéressés et après avis conforme du Conseil de l'Ordre National du Dahomey;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er.- Sont nommés et promus dans l'Ordre National du Dahomey, à titre étranger, pour prendre rang du 1er Mars 1963 :

a) Au Grade d'Officier

M. WIDMER Fernand Intendant Militaire des Troupes de Marine - Directeur des Services des Forces Armées Dahoméennes - 25 ans de Services -

b) Au Grade de Chevalier

M. PRUDON Georges Administrateur des Affaires d'Outre-Mer - Conseiller Technique auprès du Commissariat au Plan

M. DUJARDIN Jean, Directeur de la Caisse Centr. de Coop. Econ. au Dahomey

Article 2.- Le Présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey -

AMPLIATIONS :

P.R. 2



H. M A G A